

SURTAXATION DES CONTRATS COURTS : LA FILIÈRE ÉVÉNEMENT RÉAFFIRME SON OPPOSITION À CE PROJET



Publié le 08/02/2018

La réforme de l'assurance chômage actuellement en cours d'examen suscite de très vives préoccupations au sein de la filière de l'Événement. En effet, parmi les différentes pistes envisagées, a été évoqué un système de « bonus/malus » censé favoriser le recours au CDI et freiner le recours au CDD.

UNIMEV, L'ÉVÉNEMENT et CRÉALIANS, réaffirment leur opposition à tout nouveau projet de taxation des contrats courts et alertent sur ses conséquences désastreuses pour la compétitivité de la place

France en matière d'accueil et d'organisation d'événements.

Ce projet de « bonus-malus » semble mené de manière uniforme, sans prendre en considération les caractéristiques d'un certain nombre de secteurs économiques qui ont structurellement recours au CDD. En particulier celui de l'Événement.

Pour faire face au caractère discontinu et cyclique de leur activité, notamment en période de montage, d'exploitation et de démontage des événements, les opérateurs de cette filière sont amenés à embaucher des personnels en CDD. Cette pratique ne résulte pas d'une quelconque volonté des chefs d'entreprises mais d'une contrainte évidente qui s'impose à eux, à savoir le caractère par nature éphémère des événements.

Rappelons que les employeurs de l'Événement ont déjà fait les frais de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, qui majorait significativement les cotisations chômage pour les CDD inférieurs à 3 mois, sans que cela n'ait produit d'effet sur la diminution du nombre de contrats courts auxquels ils font appel. Au contraire, à compter des attentats de 2015, ils n'ont pas eu d'autre choix que d'intensifier leurs recrutements en CDD, notamment pour renforcer les dispositifs de sécurité, de sûreté et d'accueil de leurs événements.

Les spécificités du secteur de l'Événement le rendent vulnérable à toute augmentation du coût de la main d'oeuvre embauchée au moyen de contrats courts. Cette nouvelle taxe grèverait la compétitivité de la place France comme terre d'accueil et de croissance de grands événements, dans un contexte de forte concurrence européenne et internationale.

Nous appelons donc le Gouvernement et les partenaires sociaux à prendre en compte les spécificités des métiers de l'Événement dans leurs travaux et à soutenir le développement du secteur et de ses emplois, et non à le grever.